



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
36) Tables Communes
Ajout d'une compétence facultative

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_36-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 36

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 36

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

36) Tables Communes

Ajout d'une compétence facultative

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29, L.2121-33, L.5210-1 et suivants, L.5111-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-6 et suivants,

vu l'arrêté interpréfectoral du 18 avril 2002 autorisant l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine au Syndicat intercommunal pour la restauration collective (anciennement SIRESCO),

vu l'arrêté interpréfectoral n° 09-1082 du 22 avril 2009 relatif à la modification des statuts du SIRESCO,

vu la délibération n° 2023-70 du 26 septembre 2023 du SIRESCO portant sur la modification des statuts et notamment son changement de dénomination pour « Tables Communes »,

vu sa délibération 19 octobre 2023 approuvant les statuts modifiés de Tables Communes,

considérant que la modification statutaire de Tables Communes a notamment pour objet de permettre, la transformation du Syndicat en un « syndicat à la carte », proposant la possibilité de transférer des compétences optionnelles, à la discrétion de ses membres,

considérant les besoins de la ville d'Ivry-sur-Seine en matière de fourniture de denrées alimentaires, notamment en pain,

vu le projet de statuts, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de transférer au syndicat intercommunal « Tables Communes » la compétence optionnelle relative à la fourniture de pain.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 12/04/2024